



CONSIGNES SECURITE GAZ



EN CAS DE FUITE DE GAZ

- Evitez toute flamme ou étincelle
- N'actionnez pas d'interrupteur électrique, de bouton poussoir, de sonnerie...
- N'utilisez pas d'appareils électriques (ascenseur, électro-ménager...)
- Ne fumez pas, ne vapotez pas
- N'utilisez pas de téléphone ni de téléphone mobile dans la zone d'odeur de gaz
- Ventilez les locaux



CLEF OU VANNE (ou ELECTRO-VANNE) DE FERMETURE GAZ

Repérez les 2 VANNES PRINCIPALES situées dans l'établissement :

- Sur l'électrovanne - Bloc B (machine à café) : brisez / enfoncez la vitre
- Sur la vanne mécanique (clef) - Atelier J : tirez sur la chaîne identifiée « Arrêt Gaz ».



Prévenez (hors du périmètre de la zone d'odeur) :

ORES : 0800/ 87.087 - Chef d'atelier CEFOR : 081/25.51.85 – Secrétariat CEFOR : 081/25.51.80

**! TOUT ABUS EST PUNISSABLE ET
ENTRAINERAIT DES POURSUITES JUDICIAIRES !**